

Exposition Maurice Choquet -Rappel

L'exposition intitulée « A l'école de Maurice Choquet d'Allonville » a ouvert ses portes à la Maison de la Culture d'Amiens mercredi 8 octobre et se tiendra jusqu'au 22 décembre 2025.

N'hésitez pas à aller y découvrir les nombreuses œuvres réalisées par les élèves de cet enseignant hors norme ; leur diversité, leur richesse vous surprendront.

L'entrée est libre ; la Maison de la Culture d'Amiens est ouverte du mardi au vendredi de 13h à 19h et le samedi de 14h à 19h.

Nous remercions l'association Maurice Choquet pour le prêt des œuvres ainsi, que le FRAC, la MCA et Amiens Métropole pour la réalisation de cette exposition.

Collectes décalées

Compte tenu des mardi 11 novembre, jeudi 25 décembre 2025 et jeudi 1er janvier 2026, jours fériés, les collectes sont ainsi décalées :

collecte du vendredi 14 novembre 2025, reportée au samedi 15

collecte du vendredi 26 décembre 2025, reportée au samedi 27

collecte du vendredi 2 janvier 2026, reportée au samedi 3.

Le Lien

n°117 – le 17 octobre 2025

site internet : www.ville-allonville.fr

page Facebook : Mairie Allonville

Accueil Jeunes

La commune, en partenariat avec l'UFCV, a décidé d'expérimenter la mise en place d'un accueil destiné aux jeunes de 12 à 17 ans, le mercredi après-midi de 15h à 19h, une à deux fois par mois dans les locaux du périscolaire, derrière la mairie. Il se peut, en effet, que nos adolescents ne sachent comment occuper ce temps libre de la semaine scolaire.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Coralie par mail : coralie.magniez@ufcv.fr.

Calendrier des rencontres :

- les 15 octobre, 12 et 26 novembre et 17 décembre 2025 ;
- les 14 et 28 janvier, 11 février, 4 et 25 mars, 1er, 8 et 29 avril, 20 et 27 mai, 10 et 24 juin et 1er juillet 2026.

Conciliateur de justice

La prochaine permanence du conciliateur de justice se tiendra le mardi 4 novembre 2025.

Sur rendez-vous uniquement.

Label Villes et Villages Fleuris

La commune vient de se voir décerner la mention « fleurissement remarquable » par le Jury Départemental du label VVF. Ce qualificatif la place dans la liste des villages visités, l'année prochaine, par le Jury Régional de ce label et lui permettrait de prétendre à l'obtention d'une « première fleur ».

Un grand merci à toutes celles et ceux qui fleurissent leurs maisons et les abords de celles-ci, ainsi qu'aux personnes qui participent à l'entretien des espaces communaux. Leur concours a été précieux pour ce classement.

Copeaux de bois et bois coupé

Il reste près de l'aire de jeux, rue du Tour de Ville, des copeaux inutilisés pour les besoins communaux ; ils sont à votre disposition.

De même, rue des Auges, un arbre malade devenu dangereux a dû être abattu ; vous pouvez vous approprier les tronçons restant sur place.

Fermeture de la mairie

En raison des congés d'automne, la mairie sera fermée du samedi 25 octobre au lundi 3 novembre 2025 inclus.

En cas d'urgence, laissez votre message sur le répondeur téléphonique de la mairie (03 22 93 02 17) ou par mail à l'adresse suivante : mairie.allonville@laposte.net

Recensement - Rappel

Le recensement est prévu du 15 janvier au 14 février 2026. A ce titre, la commune est toujours à la recherche de deux agents recenseurs.

Cette tâche requiert des qualités

- * de disponibilité, les contacts pouvant avoir lieu en journée mais aussi souvent en soirée du lundi au samedi ;
- * de facilité relationnelle, de neutralité, de discrétion et de méthode ;
- * de sensibilisation à internet.

Cette fonction est rémunérée.

Un « job » qui pourrait intéresser des étudiants désireux de se constituer un petit « pécule ».

Si vous êtes intéressé, contactez le secrétariat de mairie aux heures de permanence ou par téléphone au 03 22 93 02 17 ou par mail : mairie.allonville@laposte.net

Calendrier communal - Rappel

Un sondage est en cours afin de déterminer qui souhaite ou non être destinataire du calendrier communal. A cet effet, un questionnaire a été distribué dans vos boîtes aux lettres, il y a quelques jours.

Si vous ne l'avez pas déjà fait, pensez à remplir ce questionnaire avant le 30 octobre prochain ; seules les réponses parvenues à cette date seront prises en compte.